

Votre IP vous informe

« ELECTRICITE PRUDENCE »



Votre sécurité
et celle de vos
administrés,
notre priorité !

Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou encore élagage d'arbres... sont autant d'activités à risque si elles sont pratiquées à proximité des ouvrages électriques.

Quelques règles simples à suivre pour votre sécurité :

- 1 Restez éloignés des ouvrages électriques.
- 2 Ne tentez jamais de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contactez le numéro d'urgence dépannage au **09 72 67 50 38**.

Le danger existe également à proximité d'une ligne électrique. En effet, vous pouvez alors provoquer un arc électrique (appelé « amorçage ») et entraîner une électrocution.

Un seul mot d'ordre : pour les loisirs, comme pour le travail, restez à distance !

La sécurité,
c'est aussi savoir intervenir
en cas d'accident.

Si, malgré tous nos conseils, un accident survenait, voici par ordre chronologique les mesures à prendre :

- 1 Interdisez l'accès pour prévenir un autre accident.
- 2 Pour éviter d'être vous-mêmes électrisés/électrocutés, ne touchez pas les personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique.
- 3 Alertez en appelant le **18** (pompiers), le **15** (SAMU), le **17** (police) ou le **112** (n° d'appel d'urgence unique européen).



Pêcheurs



Professionnels du BTP



Agriculteurs



Utilisateurs d'engins de location



Amateurs de sports et de loisirs de plein air



Bricoleurs



Élagueurs

Pour toute information complémentaire,
consultez electricite-prudence.fr
ou rendez-vous sur enedis.fr et rte-france.com